

**6<sup>ème</sup> SEMINAIRE FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN PERIODIQUE  
UNIVERSEL  
6-7 septembre 2022  
Palais des Nations, Salle XX  
Genève, Suisse**

Remarques introductives de  
S.E. M. Federico VILLEGAS, Président du Conseil des droits de l'homme

6 septembre, 15 heures

Excellences,  
Distingués Représentants,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à Genève dans le cadre du 6<sup>e</sup> séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel (EPU), qui arrive à point nommé en vue du 4<sup>e</sup> cycle à venir de cet important mécanisme du Conseil des droits de l'homme.

Avant d'aller plus loin, je souhaite tout d'abord exprimer mes condoléances à la suite du décès de **S.E. M. Léopold Ismael SAMBA**, Représentant permanent de la République centrafricaine. En effet, c'est avec beaucoup de tristesse et de compassion que j'ai appris son décès et j'aimerais me saisir de cette occasion pour présenter mes plus sincères condoléances à sa famille, aux collègues et aux amis à qui je souhaite témoigner mon soutien dans ce moment douloureux.

Pour revenir à notre séminaire, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à l'Organisation internationale de la Francophonie (l'OIF) et au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) pour leur partenariat fructueux, qui vise notamment à accroître l'engagement de diverses parties prenantes dans les travaux du Conseil et de l'Examen périodique universel. Après de nombreux mois de pandémie de COVID-19, il est particulièrement agréable de pouvoir reprendre la série de séminaires francophones sur l'EPU, dont le dernier s'est tenu à Dakar, au Sénégal, en 2018.

En jetant un regard rétrospectif sur le 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU, qui s'est terminé lors de la dernière session du Conseil des droits de l'homme en juin dernier, je voudrais partager quelques réflexions.

L'EPU s'est désormais imposé comme l'outil le plus fondamental créé par la communauté internationale par le canal du Conseil. Aujourd'hui, tous les États membres considèrent que ce mécanisme fournit une feuille de route claire pour réaliser un développement intégrant la perspective des droits de l'homme au niveau national.

### *Quels résultats avons-nous obtenus avec le 3<sup>ème</sup> cycle ?*

- Une participation constante à 100% au mécanisme et un engagement accru des États, au plus haut niveau des gouvernements, et d'autres parties prenantes - même pendant la pire période de la pandémie de Covid-19 ;
- Une adoption de modalités hybrides nettement flexibles qui ont permis une participation plus diversifiée et inclusive des États membres et des acteurs de la société civile ;
- Le nombre de recommandations reçues et celles acceptées par les États ont encore augmenté au cours du 3<sup>e</sup> cycle, les États ayant pris des mesures concrètes pour les mettre en œuvre au niveau national. Parmi ces mesures figurent la ratification de traités relatifs aux droits de l'homme, la création d'institutions nationales des droits de l'homme, l'abolition de la peine de mort, l'adoption de lois protégeant les défenseurs des droits de l'homme, des changements favorisant l'égalité des sexes, l'amélioration de l'accès à des services de santé de qualité dans les zones rurales et l'avancement des normes du travail, pour n'en citer que quelques-unes.

### *Qu'en est-il du 4<sup>ème</sup> cycle qui démarre en novembre ?*

- Une occasion de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations reçues lors des examens précédents et de redoubler d'efforts pour améliorer la mise en œuvre des recommandations dans les processus nationaux, en complémentarité avec d'autres mécanismes des droits de l'homme ;
- Une opportunité de renforcer davantage les capacités nationales. La mise en place et le renforcement des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi se sont déjà avérés bénéfiques pour améliorer l'efficacité des rapports et coordonner la mise en œuvre. Les plans d'action nationaux exhaustifs en matière de droits de l'homme, élaborés en intégrant les recommandations de l'EPU aux divers cadres des Nations Unies pour le développement durable, y compris les ODD, constitueront des outils supplémentaires pour améliorer la mise en œuvre.

- Une amélioration de la consultation et de la participation des autres parties prenantes, telles que les Institutions Nationales des droits de l'homme (INDH), les ONG et les mécanismes régionaux des droits de l'homme, au processus de l'EPU ont été essentielles au cours du 3<sup>e</sup> cycle. J'espère que cet engagement s'étendra et se développera tout au long du 4<sup>e</sup> cycle, aux étapes de la préparation, de l'examen et du suivi de l'EPU.

### *Dans quelle dynamique s'inscrit-il le 4<sup>ème</sup> cycle ?*

L'Appel à l'action pour les droits de l'homme lancé par le Secrétaire général et son rapport intitulé « Notre programme commun » de 2021 font référence au mécanisme de l'EPU comme étant essentiel pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD en plaçant les droits de l'homme au cœur de ceux-ci.

Au cours du 4<sup>e</sup> cycle, nous devrions donc pouvoir compter encore davantage sur les représentants du Haut-Commissariat sur le terrain, sur les bureaux régionaux ainsi que sur tout le système des Nations Unies pour mieux aider les États à mettre en œuvre les recommandations relatives aux droits de l'homme, notamment par le biais de l'utilisation de l'aide publique au développement et de diverses autres formes de coopération.

En effet, cette année marque le 15<sup>e</sup> anniversaire du **Fonds de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU**. Au fil des ans, ce Fonds a soutenu la participation des acteurs concernés, la mise en œuvre de nombreux projets ayant un impact, l'application des recommandations issues de l'EPU et a contribué à une amélioration concrète des droits de l'homme sur le terrain. Un soutien financier plus accru aux ressources du Fonds sera crucial pour assurer un meilleur appui aux États dans le cadre du 4<sup>e</sup> cycle et combler le déficit en matière de coopération technique.

Au cours des 4 prochaines années et demie, nous avons tous un rôle à jouer pour faire en sorte que les recommandations de l'EPU se traduisent par un changement réel affectant la vie de chacun. Les parlementaires - et un bon nombre d'entre eux sont présents dans la salle avec nous aujourd'hui - sont et seront de plus en plus des acteurs clés dans le soutien à la mise en œuvre des résultats de l'EPU, en promouvant des réformes législatives et en veillant à que des crédits budgétaires conséquents soient alloués. Le pouvoir judiciaire a également un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, car il applique la loi, la constitution et les normes internationales en matière de droits de l'homme, appelle à la réforme des lois et des politiques et facilite l'accès à la justice.

Je suis heureux que l'un des deux co-facilitateurs que j'ai nommés pour mener les discussions sur le renforcement et l'optimisation de l'EPU dans la perspective de son 4<sup>e</sup> cycle, l'Ambassadeur du Maroc, ait accepté d'être le modérateur de la première séance de ce séminaire. En effet, la présente rencontre offre une tribune utile aux Etats membres francophones et au-delà pour entamer le nécessaire dialogue sur le renforcement du soutien aux Etats afin de mettre en œuvre les recommandations de l'EPU qui reflètent largement les observations finales des organes de traités, les recommandations des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, le système des Nations Unies dans son ensemble, le HCDH et ses représentations sur le terrain, les organes d'enquête du CDH ainsi que les organisations régionales des droits de l'homme, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile.

L'EPU peut jouer un rôle clé en tant que catalyseur des politiques des États en matière de droits de l'homme, ce qui contribuera à la réalisation du Programme 2030 et à la promotion du respect des obligations et engagements en matière de droits de l'homme pris par les États. Je vous encourage à partager vos idées sur les bonnes pratiques et les leçons apprises au cours du 3<sup>e</sup> cycle ainsi que vos suggestions et idées sur les moyens d'amener les résultats de cet important mécanisme du CDH dans nos propres arrières-cours, au niveau des pays, dans des lois et des pratiques qui sont conformes aux normes internationales des droits de l'homme, renforcent la résilience des États, améliorent la situation des droits de l'homme sur le terrain, et ne laissent personne à l'écart.

Je vous souhaite à toutes et à tous de fructueuses délibérations et je déclare à présent ouvert le 6<sup>e</sup> séminaire francophone sur l'EPU.

\*\*\*\*\*